

**IDENTIFICATION**

- Bien proposé** : Châteaux et parcs de Potsdam et de Berlin
- Lieu** : Land de Berlin
- Etat partie** : Allemagne
- Date** : 8 mars 1991

**DESCRIPTION ET HISTOIRE**

Le domaine de Sacrow comprend une résidence seigneuriale du 18ème siècle (château du 14ème siècle converti), l'église Saint-Sauveur construite par l'architecte Ludwig Persius entre 1841 et 1844 et le parc, créé pour Frédéric Guillaume IV de Prusse par Persius et le jardinier Pierre-Joseph Lenné. Cela fut intégré à l'ensemble de châteaux et jardins de Potsdam et Babelsberg, dont la majeure partie est restée relativement intacte.

Jusqu'à une époque récente, le domaine se trouvait sur la limite entre la feu République Démocratique Allemande et le territoire de Berlin-Ouest et était donc très négligé.

L'accès à l'église était interdit et le bâtiment laissé à l'abandon. Ce n'était qu'à la suite d'une intervention de la part des responsables de Berlin-Ouest qui, fortement appuyés par la presse, demandèrent la restauration et fournirent l'argent nécessaire, que l'on se mit à remettre en bon état au moins les toits de l'église, dans les années 1981-82. Ces travaux sont maintenant en cours sur le château et dans les jardins, sous la direction de l'administration des châteaux et parcs de Berlin-Potsdam.

**OBSERVATIONS**

Les châteaux et parcs de Potsdam-Sanssouci ont été inscrits sur le Liste du Patrimoine mondial en 1990 à la suite d'une proposition d'inscription émanant de l'ancienne République démocratique allemande. Le site fut élargi en 1991 pour comprendre les châteaux et parcs du district de Berlin-Zehlendorf, à la suite d'une proposition d'inscription émanant de la République fédérale d'Allemagne après la réunification des deux Allemagnes. Le gouvernement allemand souhaite maintenant élargir la zone du site pour qu'elle intègre le parc à Sacrow.

Le Bureau de l'ICOMOS est tout à fait en faveur de cette proposition, étant donné qu'il s'agit de la dernière pièce d'une inscription d'un superbe aménagement paysager à grande échelle du 19ème siècle.

**RECOMMANDATION DE L'ICOMOS**

Que le bien culturel (inscrit au titre des critères culturels i, ii et iv) soit élargi pour comprendre les éléments architecturaux de Sacrow.